

**Réunion du Conseil Municipal,
du jeudi 06 juillet 2020 à 20 heures 00**

Ordre du Jour

- ⇒ **Subventions municipales 2020**
- ⇒ **Commune de TENCE**
 - Affectation du résultat 2019
 - Budget Primitif 2020
 - Vote des taux d'imposition
- ⇒ **Chaufferie Réseau de Chaleur**
 - Affectation du résultat 2019
 - Budget Primitif 2020
- ⇒ **Service « Assainissement » de la Commune de TENCE**
 - Affectation du résultat 2019
 - Budget Primitif 2020
- ⇒ **Mise à jour du tableau des emplois communaux**
- ⇒ **Désignation des membres de la commission communale des impôts directs**
- ⇒ **Renouvellement EP avenue de Leygat et abords du gymnase**
- ⇒ **Transfert de l'exercice de la compétence IRVE au Syndicat d'électrification**
- ⇒ **Travaux de la piscine : avenant n°3**
- ⇒ **Programme de voirie 2020 : choix de l'entreprise**
- ⇒ **Divers**

Désignation des membres de la commission de contrôle des liste électorales
Tirage au sort des jurés d'assises

.....

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL du 16 juillet 2020**

Conseillers en exercice :	23
* Présents :	21
* Votants :	22 (dont 1 par procuration)

Le 16 juillet 2020, le **Conseil Municipal**, convoqué le 07 juillet 2020, s'est réuni en **Mairie de TENCE**, en l'absence de public en raison des conditions sanitaires liées au COVID49, sous la présidence de Monsieur **David SALQUE PRADIER**, Maire.

Présents : M. **BOULY** Noël, Mme **LIONNET** Hélène, M. **PABIOU** Michel, Mme **DIGONNET** Marie José, MM. **BANCEL** Jean Marie, **ROCHER** Lucas, Mme **AULAGNIER** Virginie, M. **GRANGEON** Max, Mmes **MASSARDIER** Denise, **BESSET** Martine, M. **SOUVIGNET** Claude, Mmes **FOURNEL** Marie Paule, **SOUVIGNET** Laure, M. **PELISSIER** Romain, Mme **LEROY** Elodie, M. **REDOGLIA** Bernard, Mmes **GIRARD** Suzelle, **RENAUD** Brigitte, MM. **MELIN** Julien, **SEVAISTRE** Nicolas.

Absents excusés : Mme **BILLAMBOZ** Cathy (procuration donnée à Mme **SOUVIGNET** Laure)

Délibération n° 2020 - 32 -

Objet : Subventions Municipales 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions en vue de leur attribution pour l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents

Décide :

⇒ **de maintenir** la subvention accordée par délibération du 06 mars 2007 aux établissements scolaires pour les voyages scolaires soit **6.00 Euros par jour et par élève** sans limite géographique, avec hébergement d'au moins une nuitée, dans la limite de l'enveloppe fixée dans le tableau ci-dessous détaillé, étant précisé que cette subvention s'adresse aux élèves des 2 écoles primaires de la Commune de Tence et qu'elle n'est renouvelable que tous les 3 ans pour un même élève,

⇒ **de maintenir** la participation de la Commune aux dépenses de fournitures scolaires de l'Ecole Publique et de la fixer à compter du 1^{er} janvier 2020, à **40.00 Euros** par élève de l'ensemble des classes primaires et maternelles, dont le paiement sera effectué directement au fournisseur dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée au tableau ci-dessous détaillé, Pour l'année 2020, une enveloppe supplémentaire de **1 000 Euros** est affectée au renouvellement des manuels scolaires avec également un paiement effectué directement au fournisseur.

⇒ **de maintenir** la participation de 11.71 € par élève du RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) étant précisé que cette participation est versée sur présentation des justificatifs pédagogiques accompagnés de l'effectif des élèves concernés.

⇒ **de fixer** la participation de la Commune aux dépenses des déplacements (culturels et sportifs) à **8 Euros** par élève inscrit à la rentrée scolaire étant précisé qu'un acompte inférieur à 50 % peut être versé au cours du 1^{er} semestre dans l'attente du recensement des effectifs à la rentrée scolaire de septembre de l'année en cours, et que le solde de l'aide accordée peut être ensuite mandaté au cours du dernier trimestre de cette même année civile sur la base du nombre réel d'élèves inscrits des élèves recensés à ladite rentrée scolaire.

⇒ **de fixer la participation de la commune** aux activités «piscine» des écoles primaires (publiques et privées) sur la base d'un cycle de formation pour 3 classes et portant sur 5 séances, suivant le tarif en vigueur, étant précisé que cette prise en charge concerne les entrées et les déplacements, laquelle pris en charge sera versée directement aux établissements concernés, sur présentation de documents justifiant le service fait, et dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée dans le tableau ci-dessous détaillé,

⇒ **de plafonner la participation de la commune** aux déplacements «piscine» pour les élèves des deux collèges, à **600 Euros** par établissement (collège de la Lionchère et Collège privé mixte Saint-Martin) ;

⇒ **de fixer** la participation de la Commune aux dépenses de spectacles de Noël à **3.80 Euros** par élève.

⇒ **d'attribuer** les subventions de la façon suivante (dont liste en annexe) :

- ↳ Associations locales
- ↳ Services gérés par la commission «sport»
- ↳ Associations «Culturel et Social»

- ↳ Associations scolaires
- ↳ Subventions exceptionnelles

Voir tableaux en pièces jointes

Commune de TENCE

Etat des Subventions versées en 2019 et validées pour 2020

Etat des subventions Désignation des associations	budget de l'exercice 2019		Budget " 2020"
	B.P.	Réalisation	
C.A.T.M. (Fédér.Comb.Alg.Tunis.Maroc)	120,00 €	120,00 €	120,00 €
Nouvel Horizon (Animation de la Maison de retraite)	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Batterie Fanfare " la Tençoise " fonctionnement	600,00 €	600,00 €	600,00 €
association des Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP)	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Comité de Jumelage TENCE / GARRUCHA (0.50 Euro par habitant)	1 542,00 €	1 542,00 €	1 549,00 €
Club Amitié	230,00 €	230,00 €	230,00 €
hors-tence-hiha			400,00 €
Association de Pêche (club de mouche)	400,00 €	400,00 €	400,00 €
SOUS-TOTAL subventions associations locales	3 642,00 €	3 642,00 €	4 049,00 €

Etat des subventions gérées par la commission "sports"				
Association Sportive du Collège de la Lionchère	600,00 €		600,00 €	600,00 €
A.E.P. de TENCE - section sportive du Collège Privé	500,00 €		500,00 €	500,00 €
les Arts martiaux Tençois	400,00 €		400,00 €	400,00 €
Club de Basket Tençois	2 100,00 €		2 100,00 €	2 100,00 €
Club de Foot-ball Tençois - participation au fonctionnement	2 300,00 €		2 300,00 €	2 300,00 €
Club de Foot-ball Tençois - participation à l'animation (rétribution animateur brevet d'Etat)	1 100,00 €		1 100,00 €	1 100,00 €
Exis'TENCE Club	600,00 €		600,00 €	600,00 €
tennis club - tournoi d'été + tournoi jeunes (fonctionnement)	1 200,00 €		1 200,00 €	1 200,00 €
tennis club - participation à l'animation (rétribution d'un animateur brevet d'Etat)	2 200,00 €		2 200,00 €	2 200,00 €
divers et imprévus (événements sportifs) gérés par la commission " Sports"				
TOTAL GENERAL affecté aux services de la commission "sports"	11 000,00 €	- €	11 000,00 €	11 000,00 €

Etat des subventions Désignation des associations subventions culture * social	budget de l'exercice 2019		Budget " 2020"
	B.P.	Réalisation	
subv. Mini-entreprise (collège Lionchère)	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Association "Diz'Tence" - défilé chars -	1 000,00 €	1 000,00 €	
animation globale (voir détail en fin de tableau)	paiement sur factures		
Théâtre (Se non e vero)		- €	
la Retournade	1 000,00 €	- €	
Association "Fox Box"	500,00 €	500,00 €	
sous - total associations culture - social	3 000,00 €	- €	500,00 €

Etat des subventions Désignation des associations subventions scolaires	budget de l'exercice 2019			Budget " 2020 "
	B.P.		Réalisation	
versements directs subv.fournitures scolaires école publique - à compter de 2019 passage de 38 € à 40 € par élève	6 560,00 €	153 élèves à 40 € = 6 120 €	6 984,91 €	6 120,00 €
enveloppe supplémentaire pour renouvellement manuels scolaires				1 000,00 €
écoles privées - déplacements 8 € par élève déplacements culturels et sportifs dans la limite de :	2 500,00 €			2 000,00 €
sorties culturelles		Barrage de Lavalette - Le Bessat	1 120,00 €	
forfait entrées piscine (3 classes X 8 séances) et déplacements plafonné au montant indiqué (sous justificatifs du service fait)	1 000,00 €			1 000,00 €
déplacements 8 A/R à 150 € école privée = 1 200 €	1 000,00 €			1 000,00 €
à compter de 2015 , prise en charge directe (CCPM + transpor	↑ enveloppe globale			↑ enveloppe globale
prise en charge 6€/élève/jour réel voyages scolaires sans limite géographique, avec hébergement au minimum d'une nuitée dans la limite de l'enveloppe fixée comme suit :	1 500,00 €		1 470,00 €	1 500,00 €
écoles publiques - déplacements 8 € par élève	1 500,00 €			1 500,00 €
forfait entrées piscine (3 classes X 8 séances) et déplacements plafonné au montant indiqué (sous justificatifs du service fait)	2 000,00 €	paiement direct	798,00 €	2 000,00 €
déplacements 8 A/R à 150 € école publique = 1 200 €		paiement direct	1 930,00 €	
à compter de 2015 , prise en charge directe (CCPM + transpor	↑ enveloppe globale			↑ enveloppe globale
à l'origine 5 jours hors département mais national (sinon CCHL) sans seuil de durée à compter de 2014 - prise en charge 6€/élève/jour réel voyages scolaires dans la limite de l'enveloppe fixée comme suit :	1 500,00 €		2 244,00 €	2 000,00 €
déplacements piscine - pour collège privé sur justificatif du service fait	1 000,00 €	paiement direct	- €	1 000,00 €
déplacements piscine - pour collège public sur justificatif du service fait	1 000,00 €		- €	1 000,00 €
RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en difficultés) 11.71 € par élève (cf.acquisition livres école publique)	200,00 €	paiement direct	- €	200,00 €
Noël maternelles + C.P. : pour les deux écoles à compter de 2015 paiement sur présentation de factures	300,00 € 300,00 €			300,00 € 300,00 €
Noël Primaires Maternelles : (forfait cinéma de 3.80 €)	800,00 €	école privée 112 enfants publique 117	870,20 €	900,00 €
O.G.E.C. Cantine Scolaire Privée	6 700,00 €		6 700,00 €	6 700,00 €
Montant de la participation annuelle/élève Convention - forfait communal - l'ensemble scolaire catholique de Tence « Saint Martin »,	100 000,00 €	convention forfait communal pour 2017 / 2018 / 2019	100 000,00 €	100 000,00 €
Divers et imprévus	597,00 €			500,00 €
sous - total établissements scolaires	128 457,00 €		122 117,11 €	129 020,00 €

Etat des subventions Désignation des associations subventions exceptionnelles	budget de l'exercice 2019		Budget
	B.P.	Réalisation	" 2020"
livraison de FOD au Temple (forfait)	1 500,00 €		1 500,00 €
livraison de FOD à l'Eglise (forfait)	1 500,00 €		1 500,00 €
B basket Club	1 000,00 €	deplacement gymnase + fête de la musique	1 000,00 €
Les Amis du Vieux Tence	200,00 €	plaques	200,00 €
Amanite	800,00 €	Salon 18/05 initiation jeunes	800,00 €
association "Fox Box"	- €	perte vente glacise	500,00 €
Vélo Club du Haut-Lignon	- €	prd réception	300,00 €
ciné Tence festival du Fauteuil Rouge	- €		700,00 €
CCHL foire forestière	- €		1 000,00 €
sous - total subventions exceptionnelles	5 000,00 €	- €	7 500,00 €

total général des subventions	151 099,00 €		146 259,11 €	148 769,00 €
dont subventions versées au compte : 6574 (associations droit privé)	136 939,00 €		134 076,00 €	134 949,00 €
dont subventions versées au compte : 65737 collège public	1 600,00 €	- €	600,00 €	1 600,00 €
dont paiement direct au 6067 (Rased+fournitures scolaires) 6232 (fête et cérémonie cinéma),6547 transporteur (écoles) ,6228 (entrées piscine), etc ...	12 560,00 €		10 583,11 €	12 220,00 €
dont subventions versées au compte : 657351 (CCHL foire forestière)	- €		1 000,00 €	- €

Délibération N° 2020 - 33

Objet : Affectation du résultat 2019 du budget général de la Commune de TENCE

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire de la Commune de TENCE, après avoir eu connaissance du résultat issu du Compte Administratif du budget général de la Commune de Tence de l'Exercice 2019,

→ **constatant que** le Compte Administratif fait apparaître un résultat comptable :

excédent de fonctionnement de :	1 224 113.87 €uros
---------------------------------	---------------------------

→ **statuant** sur le résultat à affecter.

→ **décide** d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

Affectation du Résultat de l'exercice 2019			Montants en Euros
RESULTATS DE L'EXERCICE 2019	⇒	excédent	817 809,72
Pour mémoire : Prévisions budgétaires en 2019 Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	⇒	C. 023 BP VC DM	705 321,85 600 000,00 - 105 321,85
Détermination du résultat à affecter report à nouveau de l'exercice 2018 - excédent antérieur reporté - - déficit antérieur reporté -	⇒	C. 002 C. 002	406 304,15
Résultat de l'exercice 2019 - excédent - déficit	⇒		817 809,72
Total à affecter	⇒	⇒	1 224 113,87
<i>Décisions de l'assemblée délibérante</i>			
Réalisation en section d'investissement de la prévision budgétaire de l'exercice 2019	⇒	C. 10688	705 321,85
Affectation complémentaire en section d'investissement	⇒	C. 10688	
Total affecté au compte d'investissement	⇒	C. 10688	705 321,85
<i>Affectation en report à nouveau</i>			
- excédent antérieur reporté de l'exercice 2019 sur 2020	⇒	C. 002	518 792,02
- déficit antérieur reporté de l'exercice 2019 sur 2020		C. 002	

Délibération N° 2020 - 34

Objet : Approbation du budget primitif 2020 - du budget général de la Commune de TENCE

Monsieur le Maire

- **présente** au Conseil Municipal le projet de budget général 2020 de la commune de Tence, tel qu'il a été élaboré et examiné en séance de travail,
- **rappelle** les principes d'élaboration posés comme préalables à savoir :
Le principe de l'annualité, de l'unité, de l'antériorité, de l'universalité, de la spécialité, de l'équilibre réel, de la sincérité et de la séparation de l'ordonnateur et du comptable
- **et procède** à la lecture du budget, chapitre par chapitre,

La balance générale s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

Fonctionnement	dépenses de la section de fonctionnement	recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement	3 040 000,00	2 521 207,98
résultat de fonctionnement reporté	-	518 792,02
total de la section de fonctionnement	3 040 000,00	3 040 000,00

Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investissement
crédits d'investissements	2 454 940,32	3 728 000,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 273 059,68	-
total de la section d'investissement	3 728 000,00	3 728 000,00

Total du Budget 2020	6 768 000,00	6 768 000,00
-----------------------------	---------------------	---------------------

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, oüi l'exposé de Monsieur la Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

⇒ **Adopte le budget primitif 2020** du budget général de la **Commune de Tence**, tel qu'il lui a été présenté par Monsieur la Maire,

.....

Délibération N° 2020 - 35 -

Objet : vote des taux du budget général de la Commune de TENCE

Monsieur le Maire

- après avoir présenté au Conseil Municipal le projet de budget général 2020 de la commune de Tence, tel qu'il a été élaboré et examiné en séance de travail,
- après avoir rappelé les principes d'élaboration posés comme préalables à savoir :
Le principe de l'annualité, de l'unité, de l'antériorité, de l'universalité, de la spécialité, de l'équilibre réel, de la sincérité et de la séparation de l'ordonnateur et du comptable

➤ propose pour cette année 2020, considérant le profil de ce budget primitif 2020,

de maintenir les taux des taxes locales comme suit

bases	taux de référence de 2019	taux d'augmentation	taux de référence de 2020
taxe d'habitation	9,31	0,0000%	9,31
taxe foncier bâti	16,95	0,0000%	16,95
taxe foncier non bâti	75,24	0,0000%	75,24

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

⇒ **Approuve** pour l'exercice 2020 le maintien des taux 2019 sur les trois taxes locales, comme suit :

taxes locales	taux de référence de 2020	taux d'augmentation par rapport à 2019
taxe d'habitation	9,31	0,0000%
taxe foncier bâti	16,95	0,0000%
taxe foncier non bâti	75,24	0,0000%

Délibération n° 2020 - 36

**Objet : Affectation du résultat 2019 du budget annexe
« Chaufferie / Réseau de Chaleur »**

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire de la Commune de TENCE, après avoir eu connaissance du résultat issu du Compte Administratif du budget annexe « chaufferie-réseau de chaleur » de la Commune de Tence de l'Exercice 2019,

→ **constatant que** le Compte Administratif fait apparaître un résultat comptable :

excédent de fonctionnement de :	126 008.74 €uros
---------------------------------	------------------

→ **statuant sur le résultat à affecter.**

→ **décide d'affecter ce résultat de clôture comme suit :**

Chaufferie Réseau de Chaleur de la Commune de TENCE		
Affectation du résultat de l'exercice - 2019-		
Libellés		en Euros
Pour mémoire : Prévisions budgétaires de l'exercice 2019		
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	C. 021	10 000,00
Détermination du résultat à affecter		
report à nouveau de l'exercice 2018		
- excédent antérieur reporté -	C. 002	89 628,94
- déficit antérieur reporté -	C. 002	
Résultat de l'exercice 2019		
- excédent	→	36 379,80
- déficit		
Total excédentaire au 31 décembre 2019		126 008,74
Décisions de l'assemblée délibérante		
Réalisation partielle en section d'investissement de la prévision budgétaire de l'exercice 2019	C. 1068	10 000,00
Affectation complémentaire en section d'investissement	C. 1068	10 000,00
Affectation en report à nouveau		
- excédent antérieur reporté de l'exercice 2019 sur 2020	C. 002	106 008,74
- déficit antérieur reporté de l'exercice 2019 sur 2020	C. 002	

Délibération n° 2020 - 37

Objet : Approbation du budget primitif 2012 du budget annexe « Chaufferie / Réseau de Chaleur »
--

Monsieur le Maire

➤ **présente** au Conseil Municipal le projet de budget annexe « Chaufferie Réseau de Chaleur » 2020 de la commune de Tence, tel qu'il a été élaboré et examiné en séance de travail,

➤ **rappelle** les principes d'élaboration posés comme préalables à savoir :
Le principe de l'annualité, de l'unité, de l'antériorité, de l'universalité, de la spécialité, de l'équilibre réel, de la sincérité et de la séparation de l'ordonnateur et du comptable

➤ **et procède** à la lecture du budget, chapitre par chapitre,

La balance générale s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

Fonctionnement	dépenses de la section de fonctionnement	recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement	428 000,00	321 991,26
résultat de fonctionnement reporté		106 008,74
total de la section de fonctionnement	428 000,00	428 000,00
Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investissement
crédits d'investissements	423 079,16	442 000,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	18 920,84	-
total de la section d'investissement	442 000,00	442 000,00
Total du Budget 2019	870 000,00	870 000,00

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

⇒ **Adopte le budget primitif 2020** du budget « Chaufferie Réseau de Chaleur » de la commune de Tence, tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Maire.

Délibération n° 2020 - 38

Objet : Affectation du résultat 2019 du budget « Assainissement » de la Commune de TENCE

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire de la Commune de TENCE, après avoir eu connaissance du résultat issu du Compte Administratif du budget « Assainissement » de la Commune de Tence de l'Exercice 2019.

→ **constatant que** le Compte Administratif fait apparaître un résultat comptable :

Déficit d'exploitation de :	4 013.12 €uros
------------------------------------	-----------------------

→ **statuant** sur le résultat à affecter.

→ **décide** d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

Service Assainissement de la Commune de TENCE
Affectation du résultat de l'exercice - 2019-

Libellés	en Euros	
Pour mémoire : Prévisions budgétaires de l'exercice 2019		
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	C. 021	0,00
Détermination du résultat à affecter		
report à nouveau de l'exercice 2017		
- excédent antérieur reporté -	C. 002	
- déficit antérieur reporté -	C. 002	
Résultat de l'exercice 2019		0,00
- excédent		
- déficit	⇒	4 013,12
Total déficitaire au 31 décembre 2019		4 013,12
Décisions de l'assemblée délibérante		
Réalisation partielle en section d'investissement de la prévision budgétaire de l'exercice 2019	C. 1068	
Affectation complémentaire en section d'investissement	C. 1068	
Affectation en report à nouveau		
- excédent antérieur reporté de l'exercice 2019 sur 2020	C. 002	0,00
- déficit antérieur reporté de l'exercice 2019 sur 2020	C. 002	4 013,12

Délibération n° 2020 - 39

**Objet : Approbation du budget primitif 2020 -
du service « Assainissement » de la Commune de TENCE**

Monsieur le Maire

- **présente** au Conseil Municipal le projet de budget 2020 du service « Assainissement » de la Commune de Tence, tel qu'il a été élaboré et examiné en séance de travail
- **rappelle** les principes d'élaboration posés comme préalables
- **et procède** à la lecture du budget, chapitre par chapitre.

La balance générale s'équilibre en section d'exploitation et en section d'investissement comme suit :

Exploitation	dépenses de la section d'exploitation	recettes de la section d'exploitation
crédits d'exploitation	210 986,88	215 000,00
résultat d'exploitation reporté	4 013,12	-
total de la section d'exploitation	215 000,00	215 000,00
Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investissement
crédits d'investissements	368 770,97	442 000,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	73 229,03	-
total de la section d'investissement	442 000,00	442 000,00
Total du Budget 2019	657 000,00	657 000,00

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

⇒ **Adopte le budget primitif 2020** du budget « Assainissement » de la Commune de Tence, tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Maire,

Délibération n° 2020 - 40 -

Objet : mise à jour du tableau des emplois communaux

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour le tableau des emplois communaux qui avait été adopté en dernier lieu le 16 décembre 2019 et ce, en vue de prendre en considération :

‣ pour le service administratif, la création d'un poste non titulaire, d'adjoint administratif à temps complet de 35h/semaine, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage d'une durée de 1 an, à compter du 1^{er} septembre 2020.

‣ pour le service administratif, la suppression d'un poste en contrat aidé, d'adjoint administratif à temps non complet de 20h/semaine, à compter du 1^{er} septembre 2020.

‣ pour le service médico-social, la création d'un poste médecin hors classe, d'un poste de médecin de 1^{ère} classe à temps complet et d'un poste de secrétaire médicale à compter du 1^{er} septembre 2020, dans le cadre de la mise en place du salariat des professionnels de santé de la Maison de Santé.

Monsieur le Maire soumet par conséquent aux membres présents, une actualisation du tableau des emplois communaux suivant document joint en annexe et rappelle les dispositions

- des Lois n° 83-634, 84-53 modifiées respectivement du 13 juillet 1983 et du 26 janvier 1984 et notamment l'article 3-1,

- et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux modalités de recrutement d'agents non titulaires de la Fonction publique territoriale,

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

⇒ **Adopte** le tableau des emplois communaux, tel qu'il est présenté sur le document joint en annexe de la présente délibération,

⇒ **Rappelle** que les autres dispositions adoptées lors de cette séance du 06 juin 2019 demeurent inchangées et notamment celles relatives aux modalités de recrutement d'agents non titulaires de la Fonction publique territoriale, permettant de recruter un agent contractuel, en remplacement temporaire d'un agent titulaire indisponible ou agent contractuel, sur un emploi permanent (temps partiel, congés annuels, maladie, maternité ...) dans la limite de la durée d'absence de l'agent fonctionnaire ou agent contractuel.

.....
Délibération n° 2020 - 41 -

**Objet : Désignation des membres
de la Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que l'article 1650 paragraphe 3 du code général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat des membres du Conseil Municipal et qu'il convient par conséquent de nommer dès à présent les nouveaux commissaires.

Monsieur le Maire précise que cette Commission Communale est composée (outre le Maire qui en assure la présidence) de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants lesquels sont

désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

↳ **dresse comme suit** la liste préparatoire des contribuables proposés en vue de la désignation de la Commission Communale des Impôts Directs.

les membres titulaires	Nom Prénom	date et lieu naissance	les membres suppléants	Nom Prénom	date et lieu naissance
membre titulaire n° 1	Mme GACHET née Marie, Josèphe, Jeanne CHARROIN	29.03.1950 TENCE (43)	membre suppléant n° 1	M. CHALEIL Irène, Mathilde	28.09.1971 LE PUY
membre titulaire n° 2	M. BANCEL Jean-Marie	20.05.1979 YSSINGEAUX (43)	membre suppléant n° 2	M. HEYRAUD Cédric Jean-Paul	26.01.1980 SAINT-AGREVE (07)
membre titulaire n° 3	Mme ROUX née Eliane, Augustine, Jeanne, Marie FOUVET	28.01.1951 PEAGE DE ROUSSILLON (38)	membre suppléant n° 3	Mme BACHELARD Catherine	24.12.1973 FIRMINY (Loire)
membre titulaire n° 4	M. BOULY Noël, Aime	03.10.1950 TREVOUX (01)	membre suppléant n° 4	Mme BILLAMBOZ Cathy, Jacqueline, Antoinette née DEBAYLE	14.01.1976 SAINT-ETIENNE (Loire)
membre titulaire n° 5	M. ROCHER Lucas	24.04.1990 SAINT-ETIENNE (42)	membre suppléant n° 5	M. Philippe, Jean, Marie PERRIN	24.04.1972 SAINT-ETIENNE (Loire)
membre titulaire n° 6	Mme LIONNET Hélène Marie Jeanne née BARRIOL	25.04.1959 YSSINGEAUX (43)	membre suppléant n° 6	Mme DEFOURS Giselle, marie therese	20.06.1941 (TENCE)
membre titulaire n° 7	M. RECHATIN Bernard Marie Regis	06.10.1956 YSSINGEAUX (43)	membre suppléant n° 7	M. NOUVEL Jacques, Gerard	09.04.1944 SAINT-CHAMOND (Loire)
membre titulaire n° 8	M. PABIOU Michel	09.06.1942 FRAISSE (42)	membre suppléant n° 8	M. CHAMBRON Jacques, Pierre, Achille	15.01.1951 TENCE (43)
membre titulaire n° 9	M. DELOLME Michel	15.04.1959 TENCE (43)	membre suppléant n° 9	M. DEYGAS Gérard, julien, marie	01.09.1954 TENCE (43)
membre titulaire n° 10	Mme FOURNEL née Marie-Paule JosetteBANCEL	05.12.1952 TENCE (43)	membre suppléant n° 10	M. FREYCHET Guy alphonse joseph	27.01.1949 ST-ANDRE en VIVARAIS (07)
membre titulaire n° 11	Mme RENAUD Brigitte, Juliette, Henriette née MEYNIER	05.07.1957 TENCE	membre suppléant n° 11	M. SAGNARD Guillaume	15.05.1988 FIRMINY
membre titulaire n° 12	M. Robert Elie GIRARD	14.10.1955 TENCE (43)	membre suppléant n° 12	M. CIZERON Bernard, aime, julien	18.03.1949 VILLARS (42)
membre titulaire n° 13	M. SEVAISTRE Nicolas, Jean, Maxime	27.01.1959 PARIS 15EME	membre suppléant n° 13	M. MELIN Julien, Antoine	06.05.1977 SAINT-ETIENNE
membre titulaire n° 14	Mme SAGNARD née Françoise alberte michelle GROUSSON	24.06.1952 TENCE (43)	membre suppléant n° 14	M. MALOSSE Michel, Gabriel	24.05.1947 LYON (69)
membre titulaire n° 15	M. MONTELMARD Henri Louis	09.08.1952 TENCE (43)	membre suppléant n° 15	Mme MASSARDIER Denise, Marie, Jeanne	10.11.1974 YSSINGEAUX (43)
membre titulaire n° 16	Mme RANCON Marie Pierre née SOUVIGNET	23.08.1954 YSSINGEAUX	membre suppléant n° 16	M. Bernard, Michel GOUIT	17.02.1947 TENCE (43)

Délibération n° 2020 - 42 -

Cette délibération annule et remplace celle ayant le même objet en date du 20 février 2020

Objet : SDE : travaux de rénovation EP avenue de Leygat et abords du gymnase

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de modernisation et de renouvellement de l'éclairage public en vue de la réduction de la consommation énergétique.

Un avant-projet des travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence « Eclairage Public ». L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élèvent à 39 388.95 €HT.

Le SDE43 déposera auprès du Pays de la jeune Loire une demande de subvention dans le cadre de la fiche-action du programme LEADER 2014-2020 intitulée « développer une politique environnementale volontariste ».

En intégrant la subvention du Leader, l'opération d'éclairage public pourrait être financée de la manière suivante :

- SDE 43 : 45% du total HT + TVA Totale
- LEADER : 80% de 55% du montant éligible HT avec un maximum de 6 600 €
- Commune : montant HT restant.

L'aide susceptible d'être obtenue du Leader ne pourra être inférieure à 2 000 € et sera plafonnée à un maximum de 6 600 € par projet dans la limite de l'enveloppe de 100 000€ attribuée à la fiche action concernée. La commune ne pourra déposer qu'un seul dossier d'aide Leader au titre du dispositif « éclairage public » sur l'ensemble du programme LEADER 2014-2020.

Conformément à ses statuts et aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental, maître d'ouvrage, peut prendre en charge la réalisation de ces travaux qui pourront être financés de la manière suivante :

- SDE : 28 609.99 € TTC
- LEADER : 6 600 €
- Commune : 17 608.45 € HT

Toutefois si l'aide LEADER ne pouvait être obtenue, la participation de la commune sera alors calculée selon les règles traditionnelles de participation du Syndicat (55% du HT à charge de la commune et 45% du HT à charge du Syndicat qui préfinance également la TVA). La participation communale serait alors calculée de la manière suivante :

- Commune : 24 208.45 € HT

La participation de la commune pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents

⇒ **approuve** l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire.

⇒ **confie** la réalisation de ces travaux au SDE43, auquel la commune a transféré la compétence éclairage public, et l'autorise à déposer une demande de subvention LEADER pour les travaux de renouvellement de l'éclairage public.

⇒ **fixe** la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 17 608.45 € en cas d'obtention d'un financement LEADER et à 24 208.45 € en l'absence de financement LEADER.

⇒ **autorise** Monsieur le Maire à verser la participation due dans les caisses du Receveur du SDE43. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif et de l'issue réservée à la demande de subvention LEADER.

⇒ **inscrit** à cet effet les crédits nécessaires au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au SDE43 au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Objet : SDE : Transfert de l'exercice de la compétence « IRVE : création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE)» au SDE

Vu les dispositions du CGCT, notamment son article L.2224-37, permettant le transfert de la compétence « IRVE : création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L.221-31 du CGCT ;

Vu la délibération n° DCS 2019-016 du Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE43) en date du 09 décembre 2019 approuvant à l'unanimité de ses membres les nouveaux statuts ;

Vu l'article 3.2.3 desdits statuts qui prévoit que « Le Syndicat exerce, en lieu et place de ses membres qui en font la demande, la compétence liée au déploiement des infrastructures de charge pour véhicules électriques, dans les conditions prévues à l'article L.2224-37 du CGCT » et l'article 5 des statuts portant sur les modalités de transfert et reprise des compétences facultatives ;

Vu la délibération n° DCS 2019-009 du Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE43) en date du 29 mars 2019 approuvant le principe d'une gestion déléguée du service public d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables sous compétence du SDE 43, de type concession, au sens de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 ;

Vu la délibération n° DCS 2020-009 du Comité syndical du SDE 43 en date du 02 mars 2020 approuvant les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence IRVE par le SDE 43 ;

Considérant que le SDE 43 engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune ;

Considérant que le transfert de la compétence est un préalable indispensable à l'intégration de la commune dans le programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ;

Considérant que pour que la commune puisse être intégrée au contrat de concession auquel le syndicat est partie prenante pour la gestion déléguée du service sur la période 2020-2028, il est nécessaire que la compétence IRVE soit effectivement transférée au SDE 43.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal :

⇒ Approuve le transfert de la compétence « IRVE : création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) » au SDE 43 pour la mise en place d'un service dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

⇒ adopte les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvée par le Comité du SDE 43 en date du 02 mars 2020 telles que jointes à la présente délibération et s'engage à verser au SDE 43 les participations financières au fonctionnement et, le cas échéant, à l'investissement dues en application desdites conditions.

⇒ s'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget de la commune et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDE 43.

⇒ autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

Délibération n° 2020 - 44 -

Objet : Piscine - Avenants marchés de travaux
--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 18 juillet et 23 octobre 2018 le Conseil municipal a pris acte du résultat de la consultation des entreprises appelées à réaliser les travaux de réhabilitation de la piscine municipale, pour un montant total HT de travaux s'élevant à 1 479 995.90 € soit 1 775 995.10 € TTC. Par délibération en date du 06 juin 2019 et du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal a validé les avenants n°1 et N°2.

Monsieur le Maire présente un nouvel avenant pour le lot N° 13 « VRD et Abords » pour le compte de l'entreprise SDRTP SAS, lié à la reprise du réseau d'évacuation des filtres et du fond de fosses existant (qui étaient défectueux). Ce projet d'avenant a été accepté par la commission des marchés réunis le 25 juin 2020 à 17h00 à la mairie de Tence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents

⇒ **approuve** le projet d'avenant (+ 4 690.90 €. HT) au marché de travaux du lot n° 13 **VRD- Abords** attribué à l'entreprise **SDRTP SAS** portant le montant du marché (base + avenant N°1 et N°2) de **260 384.66 € HT à 265 075.56€ HT**,

⇒ **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ci-dessus détaillé

⇒ **donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions utiles et signer tout autre document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

.....

Délibération n° 2020 - 45 -

Objet : résultat de la consultation des travaux de voirie 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2019-63 en date du 05 Novembre 2019 le conseil municipal avait approuvé comme suit le programme de travaux de voirie devant être réalisé sur l'exercice 2020 :

réfection de la voirie sur Crouzilhac, Potage, Mondet et le Village de Vacances
pour un montant estimatif total de l'opération de 265 000 € HT.

Dès lors une consultation en procédure adaptée a été envoyée à la publication le 6 Mai 2020 sur le site Internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Loire (CDG43) et une publication est parue le 9 mai 2020 dans le journal des annonces légales de « la Tribune le Progrès »

La date limite de réception des offres étant fixée au 9 juin 2020, la commission des marchés s'est réunie le Jeudi 25 juin 2020 à 17 h.00 en mairie de TENCE en vue de prendre connaissance des offres réceptionnées en mairie de TENCE.

Les membres de la commission des marchés

- ont recensé 4 candidats ayant répondu règlementairement à l'avis de consultation et 3 variantes,
- ont analysé ensuite les propositions desdits candidats
- Et ont proposé de retenir l'offre de l'entreprise Eiffage Route qui a recueilli la meilleure note finale selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation, et ce, pour la réalisation du marché de base et des 3 options pour un montant de HT de 208 888.64 euros

Monsieur le Maire propose de retenir, suivant les préconisations de la commission des marchés, la proposition établie par l'entreprise Eiffage.

Le conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents

- **prend acte** du résultat de la consultation et de la proposition de la commission des marchés pour les travaux de voirie 2020, tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Maire,
- **Décide** de retenir la proposition de Monsieur le Maire et de valider ainsi la décision de la Commission des marchés.
- **Approuve** par conséquent les clauses du marché à passer avec l'entreprise, pour le compte de la commune de Tence pour un montant HT de 208 888.64 €uros, en vue de réaliser les travaux de voirie 2020,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché de travaux,
- **Donne pouvoir** également à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer tout autre document nécessaire au bon déroulement de ce programme de voirie 2020
- **Rappelle** enfin que les crédits sont déjà inscrits au budget de l'exercice 2020.

DIVERS

A la suite de l'appel des membres effectué par Monsieur Lucas ROCHER secrétaire de séance, Monsieur le Maire a interrogé les membres présents sur le compte-rendu des délibérations de la dernière réunion du conseil municipal :

Aucune observation n'a été formulée,

➤ **En cours de séance,**

▶ Dans le cadre du vote des subventions, Monsieur Julien MELIN a souhaité avoir des éléments sur la nouvelle association Hors Tence Hi Ha. Madame Marie José DIGONNET a répondu que cette association, dont la Présidente est Madame Martine BESSET, a repris certaines activités de l'association ExiTence.

▶ Suite à la présentation du BP de la commune, Madame Brigitte RENAUD a rappelé que la commune avait rencontré des difficultés, au cours de l'hiver dernier, avec la société fournisseur de gaz pour le bâtiment de l'Esplanade des Pénitents et qu'il serait opportun d'envisager de changer de prestataire.

Au vu de l'inscription de crédits au BP 2020 sur le programme de l'immeuble au croisement de la Rue d'Annonay et de la Rue des Casernes, Monsieur Julien MELIN a souhaité connaître l'avancée du dossier. Monsieur le Maire a répondu que la commune reste attentive mais qu'il n'a pas plus d'éléments à cette date.

Sur le programme d'éclairage public, Monsieur Julien MELIN propose de poursuivre la démarche entreprise par la municipalité précédente pour le remplacement progressif des ampoules par des leds et ceci dans un souci d'économie mais aussi environnemental.

A la fin de la présentation des budgets primitifs par Monsieur Noël BOULY, Monsieur Julien MELIN constate qu'une présentation analytique comme cela est fait à la Communauté de Communes du Haut-Lignon, est peut-être plus facile. Monsieur Noël BOULY confirme qu'il souhaiterait à l'avenir travailler davantage en analytique.

▶ Concernant les créations de postes de médecins, Monsieur Bernard REDOGLIA souhaite que la commune se prépare à accueillir des médecins salariés. Monsieur le Maire confirme que la commune doit rester ouverte à toute proposition que ce soit en libéral ou en salarié et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour étoffer l'offre de soin sur la commune.

▶ Sur le sujet du transfert de la compétence IRVE au Syndicat Départemental d'Electrification, Madame Brigitte RENAUD a souligné que le Département pouvait accompagner les communes pour l'installation de bornes de recharge des véhicules électriques. Monsieur Lucas ROCHER s'est interrogé sur les délais d'installation de ces équipements sur Tence cela pouvant constituer un élément d'attractivité du territoire.

► Monsieur Noël BOULY a fait un point, suite à la demande de Monsieur Julien MELIN, sur l'avancement des travaux de la piscine. Le remplissage de cette dernière est prévu pour la fin du mois de juillet et une ouverture qui pourrait être envisagée, sauf intempérie, pour le 20 août 2020.

► Sur le dossier du programme de travaux de voirie de 2020, Monsieur le Maire a remercié Messieurs Michel PABIOU et Romain PELISSIER pour leur implication sur ce dossier.

► **En fin de séance,**

► Monsieur le Maire a informé les membres présents que dans le cadre du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement du conseil municipal.

En ce qui concerne la commune de Tence, commune de plus de 1 000 habitants et 2 listes en présence, cette commission de contrôle est constituée de 5 membres.

3 conseillers municipaux issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement.

2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.

Ce sont proposés pour participer aux travaux de la commission de contrôle :

Liste majoritaire	Liste 2
Mme Marie-Paule BANCEL M. Bernard REDOGLIA Mme Laure SOUVIGNET	M. Julien MELIN M. Nicolas SEVAISTRE

Tirage au sort des jurés d'assises

Enfin, il a été procédé publiquement, au tirage au sort informatique sur la liste électorale des citoyens qui composeront la liste préparatoire annuelle départementale des jurés d'assises pour l'année 2020.

Parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune, 9 doivent désignés aléatoirement par un logiciel spécifique, soit le triple du nombre définitif de jurés (3) fixé par l'arrêté préfectoral DCL/BRE n° 2019-69 du 22 mai 2019 portant répartition des jurés par commune ou communes regroupées en vue de l'élaboration de la liste annuelle départementale du jury d'assises pour l'année 2020.

Il est rappelé que les jurés sont des citoyens tirés au sort qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises.

Conformément à l'article 261-1 du code de procédure pénale, la liste préparatoire sera ensuite adressée par voie électronique au greffe de la cour d'assises du Puy en Velay avant le 15 juillet 2019,

Ont été tirés au sort :

Mme. Claire ALLEMAND née BERT domiciliée à TENCE, 157 Chemin des Murets, lieu de « Chalayon »

Mme Christelle BOISSY, domiciliée à TENCE, 863 route du Chambonnet, lieu de « Le Chambonnet »

M. Tony BONNET, domicilié à TENCE, 75 impasse des Violettes, lieu de « La Roche des Mazeaux »

M. Claude CHARRA, domicilié à TENCE, 122 impasse du Pêcher, lieu de « Le Pêcher »

Mme Marie-Colette CHARROIN, domiciliée à TENCE, 7 impasse des lilas

Mme Dominique GANZ née ABRIAL domiciliée à TENCE, 39 rue d'Annonay

M. Hervé RENAUD, domicilié à TENCE, 1991 route de Saint -Agrève, lieu de « La Pomme »,

M. Bernard ROURE, domicilié à TENCE, 48 route des Reymonds

M. Laurent VINIACOURT, domicilié à TENCE, 97 route de Saint Bonnet, lieu de «Le Pont des Mazeaux»

► Monsieur Bernard REDOGLIA a souhaité revenir sur le COVID19 et les nouvelles dispositions obligeant le port du masque dans les lieux publics clos. Il s'est interrogé sur la nécessité d'avoir un stock en mairie. Monsieur le Maire a confirmé qu'une commande était en cours pour constituer un stock pour le personnel communal.

Madame Brigitte RENAUD a annoncé qu'elle disposait d'un stock au niveau des masques du département. Madame Hélène LIONNET a rajouté qu'il restait 600 masques tissus réalisés par les bénévoles.

Monsieur Bernard REDOGLIA a insisté pour que tout soit mis en œuvre pour encourager aussi bien la population que les commerçants à porter le masque. Monsieur le Maire souhaite que cette information soit relayée par tous.